



Négociations APE entre l’Afrique Centrale et l’Union Européenne état des lieux des négociations sur les services : où en sommes- nous sur les questions litigieuses et sur l’audit réglementaire ?

Douala, 25-29 Avril 2011

Contexte

Sur la base des orientations du Comité des Ministres de l’Afrique Centrale en charge des négociations APE, réuni à Douala le 22 Février 2010, des réunions d’experts ont eu lieu dans le domaine des services et des investissements. Au terme des réunions de Kinshasa, Douala et Bruxelles, et conformément à la Feuille de route, du Programme des réformes en matière de service en Afrique Centrale, Programme arrêtée conjointement entre la région et l’Association des Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP), un atelier régional est convoqué pour faire l’état des lieux des négociations dans le domaine des services, d’une part, et poursuivre la mise en œuvre des engagements découlant dudit programme d’autre part.

A cet effet, une série des questions jugées prioritaires devront faire partie de l’agenda du Groupe de Travail sur des Services et des Investissements (GTSI) permettant de préparer la région à la poursuite des négociations avec la partie européenne.

L’atelier de Douala permettra ainsi d’examiner les thèmes ci-après :

1. Synthèse des engagements de l’Union Européenne en matière des services, notamment les offres qu’elle affecte à l’Afrique Centrale, au CARIFORUM et à l’OMC. L’examen comparatif de ces différentes offres permettra à l’Afrique Centrale d’en tirer profit et de peaufiner une position régionale judicieuse en matière des services.
2. Examen des besoins économiques et l’identification des secteurs sensibles de la configuration négociante de l’Afrique Centrale. Il s’agit ici de finaliser la liste des secteurs devant faire l’objet d’une ouverture dans le cadre des négociations sur les services.

3. Elaboration d'une note de synthèse sur les règles d'origine dans le cadre des services.
4. Réalisation d'un audit réglementaire afin d'améliorer et actualiser la réglementation nationale, communautaire et multilatérale dans le domaine des services. Un premier travail devait consister à faire la liste des textes existants, ensuite procéder à la collecte des textes et enfin de l'analyse et de l'exportation. Un travail de base existe pour la République Centrafricaine, le Gabon et le Cameroun. Des références aux études réalisées par les Consultants MOKAM et SAMBA devraient permettre de faire l'état des lieux. L'acens sera mis sur la situation particulière de Sao Tomé et Príncipe et la Guinée Equatoriale. L'implication des Conseillers nationaux OIF nous paraît importante de faciliter la coordination de ce travail.
Une telle base des données devrait permettre une meilleure appréciation du cadre réglementaire globale et du degré d'application des engagements en matière de commerce des services par les Etats de la région.
5. Appui à la préparation des listes nationales de Sao Tomé e Príncipe et de la Guinée Equatoriale. Une requête spécifique devrait être préparée pour ces deux pays avec l'appui de l'OIF dans le cadre du projet PAC-AC. L'existence de la plus part des textes en espagnol et en portugais devrait justifier le recrutement des Consultants parlant l'une ou l'autre de ces langues.
6. Elaboration d'un cadre stratégique pour le développement des services en Afrique Centrale. Cette action nécessite le recrutement d'un ou plusieurs Consultants en vue de réaliser un Master Plan (stratégie régionale en matière des services) permettant à terme d'évoluer vers l'harmonisation des législations nationales. La Direction du Commerce de la CEMAC a élaboré des Termes de référence sur l'audit réglementaire dans le domaine des services et cherche des financements pour le recrutement d'un Consultant.
7. Renforcement des capacités des parties prenantes (promotion du dialogue, secteur public et privé, y compris avec le secteur privé européen, échange d'expérience avec les autres pays et régions, etc.) et des capacités institutionnelles (des structures internes de la CEMAC-CEEAC, constitution d'une base des données sur les services) ainsi que les capacités des Chambres Consulaires.

8. Aide pour le commerce. Cette action nécessite l'élaboration d'une stratégie régionale d'aide pour le commerce des services, sur la base des stratégies nationales. L'action implique les Comités nationaux et les Organisations d'Intégration Régionale ainsi que l'appui des partenaires au développement. A cet effet, les OIR ont élaboré des Termes de référence et sont en pourparler avec la BAD et la CEEA en vue de la mise à disposition d'un Consultant. Le travail réalisé consisterait à identifier et évaluer l'ensemble des besoins de la région en matière d'Aide pour le Commerce, à présenter lors de la revue globale de l'OMC en juillet 2011.

Les travaux de l'atelier devraient également se pencher sur les questions sensibles déjà abordées avec la partie européenne dans les négociations sur les services (voir rapports GTSI). Ces questions concernent :

- (i) L'interprétation de l'article V de l'AGCS
- (ii) L'introduction de la Clause NPF
- (iii) Les négociations sur le Mode 4
- (iv) La clause STAND STILL (engagement à ne plus revenir sur les libéralisations autonomes)
- (v) Le degré d'ouverture de la partie européenne (faible ouverture et respect de l'asymétrie)
- (vi) La clause de RDV proposée par l'Afrique Centrale
- (vii) La prise en compte par la partie européenne, dans le domaine des services, des relations historiques entre les pays d'Afrique Centrale et certains pays de l'UE.

Au delà de ces questions identifiées par la tête de fil du GTSI, d'autres questions d'importance critique ont été déjà débattues lors de la préparation de la Feuille de route de la région sur les services en mars 2010 à Douala. Ces questions incluent les difficultés de coordination au niveau régional au regard du déficit de connaissances sur les mesures réglementaires affectant le commerce des services au niveau national, sectoriel et modal.

Il a été souligné que l'existence de ce déficit d'information rends difficile l'implication des parties prenantes et la formation du consensus au niveau national et régional sur les offres de la région.

Objectifs

Le présent atelier vise à renforcer la capacité à mieux comprendre l'importance et les implications des questions litigieuses et à construire un consensus sur la distinction entre les solutions techniques et les solutions politiques.

Les questions techniques étant considérées comme celles où des solutions techniques peuvent être trouvées et où l'UE a montré la volonté de fournir une certaine flexibilité à la région. Les questions politiques sont celles qui ont fait l'objet de négociations plus complexes et plus intensives, mais ont connu un avancement limité. La résolution de cette deuxième catégorie de questions nécessite des solutions plus « politiques » étant donné leur importance dans les négociations commerciales futures aussi bien pour l'UE que pour la région.

L'atelier sera l'occasion de capitaliser les résultats des travaux et rencontres antérieurs et l'opportunité d'intégrer les avancées issues de l'exécution des politiques nationales et régionales. Sera ainsi créée une dynamique d'appropriation des résultats obtenus aux différents niveaux d'action et la mise en cohérence avec la réorientation du processus de négociation APE. Cet atelier vise à effectuer une évaluation générale de l'état des lieux et des différents mécanismes institutionnels impliqués dans la préparation des réformes du commerce des services en Afrique Centrale. Plus spécifiquement, l'atelier vise au renforcement du consensus autour d'une feuille de route pouvant permettre le suivi de la mise en œuvre des réformes et des négociations sur le commerce des services.

Dans la même lancée, une identification des priorités et secteurs de services présentant des avantages comparatifs et à même de favoriser les transferts de technologies, les investissements directs étrangers, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté devrait être réalisée. Un tour de table sur les audits réglementaires réalisés, en cours et en projet sera un objectif à atteindre, d'autant qu'il sera procédé ultérieurement à un recensement et à une collecte des textes pertinentes régissant le commerce des services dans les pays de la configuration Afrique Centrale.

L'atelier permettra d'effectuer une revue des offres et des requêtes de services des pays d'Afrique Centrale, avec un accent particulier sur les situations de la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Príncipe. Ainsi, un objectif parallèle de l'atelier est d'aider à l'amélioration du cadre institutionnel des travaux au niveau national et régional, par le renforcement du dialogue public privée.

Organisation et participants

La rencontre est organisée conjointement par Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP)¹ et les départements en charge du commerce de la CEMAC et de la CEEAC. Les participants sont les membres du Groupe de Travail sur les Services et l'Investissement (GTSI) élargi à certains représentants d'associations professionnelles de services et des personnes ressources. Soit au total 16 personnes pour l'Afrique Centrale.

Le lieu retenu est la ville de Douala (Cameroun), en raison de la facilité de desserte, la disponibilité et le choix des services logistiques.

Les personnes ressources proviendront de la Région Afrique centrale (Mamat Bernard, MBODJ Boubacar, Sankara Alpha Afo, Kotoko Ahmed et Aristide Ebang), du Secrétariat de JEICP, ainsi que des institutions partenaires, y compris les institutions de recherche et think tanks basés en Afrique.

Prise en charge des participants

La prise en charge financière de l'ensemble des participants est assurée par Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (ILEAP/JEICP), sur la base des modalités suffisamment souples qui seront approuvées en concertation avec la CEMAC et la CEEAC.

Conclusion de l'atelier

L'atelier fera l'objet, au terme de ces travaux des rapports reprenant l'ensemble des travaux réalisés, la participation des Etats de la région, des organisations régionales et des Consultants (personnes ressources) ainsi que des perspectives en vue de la poursuite de la mise en œuvre de la Feuille de route de Mars 2010. Le rapport de la réunion pourrait actualiser l'affectation des tâches entre les différentes parties prenantes.

¹ Cet atelier est une partie intégrante du programme de travail de JEICP sur le commerce des services. JEICP est engagé en Afrique aussi bien au niveau régional que national. Le programme de travail est appuyé par CRDI, ACDI et GTZ.